



Déclaration liminaire CAPA recours PPCR Jeudi 30 mars 2023

Cette seconde commission administrative paritaire académique sur les recours PPCR, portant cette fois-ci sur les recours des professeur·es agrégé·es, est l'occasion pour SUD éducation de rappeler et de marteler sa ferme opposition au PPCR et ses "rendez-vous de carrière" qui mettent les enseignant·es sous pression de la hiérarchie et créent une mise en concurrence entre collègues. Nous dénonçons en particulier la logique de quotas qui aboutit à des incohérences administratives dans les bilans de rendez-vous de carrière, comme nous en aurons encore la preuve, s'il fallait la faire, lors de l'instance de ce jour : attribution d'une appréciation "Très satisfaisant" alors que plus de 90% des items étaient évalués "Excellent", rétrogradation dans les items entre deux PPCR espacés de seulement un an, etc. En effet, pour SUD éducation, s'il est une tentative d'imposer des techniques de managements aux corps des fonctionnaires, le PPCR est aussi la porte ouverte à l'arbitraire le plus complet.

C'est pour cela que SUD éducation revendique l'abrogation du PPCR et l'abandon des « rendez-vous de carrière » et des inspections, qui ne sont que des contrôles épisodiques, partiels et subjectifs de l'inspecteur·rice. SUD éducation revendique une évaluation pédagogique entre pairs et une démarche collective d'échange de pratiques, en lien avec une formation continue de qualité.

Toujours en matière de carrière, dans un contexte où la mascarade du « pacte » est dénoncée unanimement par les organisations syndicales dont SUD éducation, le rapport rendu en mars 2023 par le conseil supérieur des programmes qui indique les scénarios d'une nouvelle réforme du recrutement des enseignant·es des 1er et 2nd degré sonne comme une provocation.

Pour SUD éducation, à de vrais problèmes que sont la crise du recrutement et le manque de candidat·es aux concours, ce rapport ne propose que de mauvaises solutions : les scénarios envisagés semblent constituer des pistes de démantèlement des concours de recrutement au profit d'une contractualisation généralisée et d'un recrutement local ouvert à toutes les inégalités, en démantelant le statut des personnels.

Pour SUD éducation, il faut une augmentation générale et conséquente des salaires, sans missions supplémentaires ou contreparties et le retour à un concours de recrutement à bac+3, suivi de deux années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master, seul moyen de limiter la désaffection des étudiant-es issu-es des classes populaires.

En parlant de classes populaires, le ministre de l'Éducation nationale a prévu d'annoncer prochainement ses mesures concernant la "mixité sociale", grande priorité de son ministère. Il déclare vouloir combattre les inégalités scolaires et persiste à vouloir créer des binômes de collèges peu éloignés géographiquement mais socialement éloignés. Alors que la publication des Indices de Positionnement Social des collèges et des lycées montrent de grandes inégalités sociales entre les élèves du public et du privé, le ministre entend "exiger du privé sous contrat qu'il favorise la mixité sociale des élèves" en accueillant davantage d'élèves de milieux défavorisés.

Or, pour SUD éducation, l'Éducation nationale organise et finance déjà la ségrégation scolaire : lorsqu'un collège favorisé est situé près d'un établissement défavorisé, dans 85% des cas c'est un établissement privé. Ainsi la présence de l'établissement privé nuit à la mixité sociale. Et alors que l'enseignement privé est déjà financé à 73% par l'argent public, le ministre prévoit de le financer encore davantage par le biais de sa politique de "mixité sociale" ?! C'est une instrumentalisation de la lutte contre les inégalités au profit de l'enseignement privé !

Pour SUD éducation, il faut rendre les établissements d'éducation prioritaire plus attractifs pour les populations plus favorisées qui se tournent vers l'enseignement privé, en baissant le nombre d'élèves par classe, en recrutant des personnels à hauteur des besoins et en finançant véritablement l'offre de formation. Et bien évidemment, l'argent public doit financer l'école publique !